

Le 7 octobre 2016

Présentation sur la réforme électorale au Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE) de la Chambre des communes

par

David Berlin, directeur général

EtheloDemocracy.org, Vancouver, C.-B.

PREMIÈRE PARTIE

L'énoncé le plus souvent entendu au sujet de tous les systèmes électoraux qu'on a demandé au Comité spécial et au public canadien d'examiner indique simplement qu'aucun des systèmes d'extrants n'est parfait. Mais plutôt que d'ajouter, de retirer ou de modifier des caractéristiques propres à l'un ou l'autre système, en témoignage de bonne foi envers le jugement des critiques, la plupart des conversations entendues lors des réunions publiques ont pris l'allure de débats du genre « le mien est meilleur que le tien ».

La première recommandation que nous voulons proposer illustre notre engagement à encourager la conversation plutôt que les argumentations défensives et offensives des partisans.

Points à considérer :

Le SMUT ne serait-il pas meilleur si on exigeait qu'il fonctionne dans les meilleures conditions qui soient, c'est-à-dire dans le cadre d'un système à deux partis? (Le fait que c'est dans de telles conditions que le SMUT fonctionne le mieux n'est jamais nié. De fait, tous les universitaires l'affirment, y compris Earnest Manning dans *Political Realignment: A Challenge to Thoughtful Canadians* '67.

Il y a plusieurs façons d'encourager l'existence de conditions idéales pour accommoder le SMUT.

1. Déréglementer le financement de campagne comme l'ont fait les Américains lorsqu'ils ont adopté « Citizen's United ». Le raisonnement des Américains en ce sens avait moins à voir avec la liberté

d'expression des sociétés qu'avec la libération du SMUT de manière à garantir que le candidat gagnant obtiendrait une majorité. La déréglementation du financement des campagnes favorise les plus grands partis qui, seuls, sont en mesure de mettre en place des organismes de financement.

2. Exiger la création de coalitions AVANT les élections.
3. Une autre façon de garantir l'existence de conditions idéales pour le SMUT consiste à exiger que tous les partis qui veulent se faire élire présentent des candidats dans chacune des 338 circonscriptions. Il va sans dire qu'une version diluée de cette option n'a pas résisté à une contestation en vertu de la Constitution (*Figueroa c. Canada (P.G.)*, [2003] 1 R.C.S. 912).

On a aussi accusé le SMUT de mal représenter les électeurs qui ont voté pour des candidats perdants.

1. Si on relâche la prise du whip du parti, comme l'a proposé l'ancien premier ministre Paul Martin et comme l'ont fait les Britanniques, alors le député pourrait agir en tenant compte non seulement de ses partisans dans le comté, mais de tous les membres de sa circonscription.

Certains ont affirmé que le vote préférentiel favorise les grands partis qui, dans le cadre de ce système, deviennent le second choix des électeurs.

1. Si on permet aux partis perdants de redonner leur appui au parti qui leur offre la meilleure entente, les choses seront moins biaisées en faveur des grands partis.

Certains ont affirmé que la représentation proportionnelle habilite parfois les partis marginaux ou extrémistes. Cette affirmation est essentiellement la même que celle formulée par les témoins experts Barry Cooper et Emmet MacFarlane.

1. Tenant pour acquis que l'imposition de seuils ne résisterait pas à une contestation constitutionnelle, les promoteurs de la RP

pourraient renforcer leur système préféré en donnant suite à la 2^e recommandation d'un article sur le SMUT – p. ex., exiger la création de coalitions avant les élections. Cette option permettrait également aux électeurs d'avoir une meilleure idée des choix de plateformes sous l'égide desquelles ils aimeraient être gouvernés.

Les listes de RP ouverte et fermée ont attiré peu d'attention. Cela tient, en partie, au fait que ni l'une ni l'autre ne réussit à sauvegarder la représentation locale.

1. On peut arguer que la représentation locale n'est pas aussi importante que ça à l'échelon fédéral et qu'en général, son importation ne dessert que les grandes entreprises.

PARTIE A – CONCLUSIONS

Avant qu'on demande au public canadien d'examiner les divers systèmes électoraux, chaque système aurait dû être modifié et renforcé afin qu'il puisse être présenté sous son meilleur jour. En outre, le Comité et le BCP devraient avoir clairement indiqué si les allégations au sujet de l'un ou l'autre système sont factuelles et exactes ou non. Si le public a besoin, par exemple, de savoir si le redécoupage électoral et l'ajout de députés à chaque circonscription, comme l'exigent diverses formes de la RP, engendreront un débat constitutionnel pouvant mener à une impasse si une seule province refuse le consensus.

DEUXIÈME PARTIE

Le BCP a publié cinq principes qui régissent la réforme électorale fédérale canadienne :

1. Efficacité et légitimité
2. Participation
3. Accessibilité et inclusion
4. Intégrité
5. Représentation locale

Il va sans dire que la réforme électorale ne constitue qu'une façon parmi d'autres, et peut-être pas la meilleure, de promouvoir ces cinq principes. La liste ci-dessous décrit d'autres façons qui s'offrent de renforcer notre démocratie.

Efficacité et légitimité

1. Si on considère que les intentions des électeurs sont associées à une plateforme de parti, alors cette plateforme doit être plus ou moins solide. Les intentions et les résultats tendent à se dissocier quand les promesses de campagne d'un parti tendent vers la gauche, mais que le parti a l'intention de gouverner de la droite ou quand les promesses de la plateforme ne sont pas réalisables.

Deux recommandations :

- a. Remplacer le vote « X dans la case » par des contrats que chaque électeur et chaque parti doivent cosigner. Des clauses alléchantes peuvent figurer dans les contrats de certains partis.
- b. Faire examiner les plateformes des partis par des vérificateurs indépendants.

Participation

Une recommandation

- a. Élections Canada devrait négocier dans le but d'accroître la participation selon la collectivité ou le secteur. Élections Canada devrait déclarer au Parlement les résultats de ses négociations avec les jeunes, les Premières Nations, etc.

Accessibilité et inclusion/intégrité

Une recommandation

- a. La complexité du processus électoral n'est que superficiellement liée au compte de votes et à des comportements aberrants comme les appels par robot. La réelle complexité tient à comment l'acte de voter fragmente une nation et à la façon qu'a le vote d'obliger l'électeur à céder ses pouvoirs et son autorité à l'un ou l'autre représentant ou parti. Nous recommandons que notre

gouvernement mette moins l'accent sur les élections et le vote et tente de favoriser beaucoup plus d'occasions de conversation et de prises de décisions collectives axées sur l'atteinte d'un plus grand consensus.

Représentation locale

Une recommandation

- a. Le relâchement du whip du parti, comme proposé par l'ancien premier ministre Paul Martin, permettra aux députés d'établir plus facilement des liens avec leurs commettants et les conscientisera davantage aux besoins de l'ensemble de la circonscription (même chose que ci-dessus).

Généralités

Trois recommandations

- a. Le fait d'offrir un accès gratuit à l'Internet fondé sur notre modèle de programme de soins de santé national (payeur unique) aidera grandement à faciliter la conversation nationale et à nous préparer en vue d'éventualités comme le vote en ligne.
- b. L'adoption d'une « loi sur la tenue de dossiers », ce qui n'existe pas au Canada à l'heure actuelle, aidera à promouvoir davantage des valeurs comme la « transparence » et l'efficacité.
- c. On songe à un programme de service communautaire postsecondaire obligatoire qui contribuerait dans une bonne mesure à créer le creuset dont le Canada a urgemment besoin.